



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019 À 19 H 00

### DÉPARTEMENT & MÉTROPOLE :

***Rapporteur : Monsieur le Maire***

**Rapport n° 01** Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés et de financement par subvention – Département des Bouches-du-Rhône – Aménagement de l'entrée de Ville Nord sur la D15

**Rapport n° 02** Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage – Métropole Aix-Marseille-Provence – Aménagement de l'entrée de Ville Nord pour l'accès au Collège sur la Commune de Lançon-Provence

### FINANCES :

***Rapporteur : Monsieur le Maire***

**Rapport n° 03** Chambre Régionale des Comptes PACA – Exercices 2011 à 2016 – Article L243-9 du Code des Juridictions Financières – Rapport d'Informations

***Rapporteur : Lionel TARDIF***

**Rapport n° 04** Subventions auprès du Département – Approbation des décisions – Année 2019

**Rapport n° 05** Collège Louis Leprince Ringuet – Participation financière au séjour British Village – Élèves Lançonnais

**Rapport n° 06** Budget annexe – « Lotissement Notre Dame » – Approbation du compte de gestion 2019

**Rapport n° 07** Budget annexe – « Lotissement Notre Dame » – Approbation du compte administratif 2019

**Rapport n° 08** Budget annexe – « Lotissement Notre Dame » – Constatation et reprise des résultats

**Rapport n° 09** Budget principal – Décision Modificative n° 2 – Novembre 2019

**Rapport n° 10** Les Jardins de Matilde – Grand Delta Habitat – Garantie d'emprunt

**Rapport n° 11** Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement de l'exercice 2020 à hauteur de 25 % de l'exercice 2019

**Rapport n° 12** Concert Cathy Heiting – Modification des tarifs municipaux et des droits d'occupation du domaine public

**Rapport n° 13** Convention portant conditions de recouvrement des produits locaux – Trésorerie de Salon de Provence

### ENVIRONNEMENT :

***Rapporteur : Jean-Louis DONADIO***

**Rapport n° 14** Commission de Suivi de Site (CSS) – La Vautubière – Désignation des représentants de la Commune

### FONCIER :

***Rapporteur : Jean-Louis DONADIO***

**Rapport n° 15** SAFER PACA – Promesse d'achat – Convention de portage foncier – Parcelles G 1240 et G 2657 « Les Guilles »

***Rapporteur : Yves AGUEDA***

**Rapport n° 16** Convention de servitude de tréfonds avec ENEDIS sur la parcelle communale AM 288

**Rapport n° 17** Délibération modificative – Legs de Monsieur Xavier BEN ACHOUR – Promesse de vente – Nouveaux acquéreurs suite à désistement – Consorts BORG & CARDONNA

**Rapport n° 18** Délibération modificative – Acquisition de la parcelle AA 147 – Vieux Village – Monsieur Georges BARTOLI



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 NOVEMBRE 2019  
À 19 H 00**

L'An deux mille dix-neuf et le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en la Mairie de Lançon-Provence sous la présidence de **M. Michel MILLE, Maire.**

Etaient présents tous ses membres à l'exception de :

- Mme Christine MORTELLIER qui avait donné procuration à M. Lionel TARDIF
- Mme Julie ARIAS qui avait donné procuration à M. Jean-Louis DONADIO
- Mme Patricia HEYRAUD absente jusqu'à la 4ème délibération incluse, qui avait donné pouvoir à M. Michel MILLE
- M. Gérard LAUGIER qui avait donné procuration à M. Yves AGUEDA
- Mme Paula TANCREDI qui avait donné procuration à M. Olivier DENIS
- Mme Nathalie HOCQUARD qui avait donné procuration à Mme Christina MOREL
- M. Christophe FERRO qui avait donné procuration à M. Sébastien GROS
- Mme Angélique TORRES qui avait donné procuration à Mme Isabelle SANNA
- Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui avait donné procuration à Mme Ange-Marie JACQZ
- M. Wilfried VERVISCH absent jusqu'à la 5ème délibération incluse, qui avait donné pouvoir à Mme Maria NIGRI
- Mme Marie-Cécile DEMARIE qui avait donné procuration à M. Guy BELTRANDO
- M. Stéphane PAQUET qui avait donné procuration à M. Eric MONTAGARD
- Mme Carole FOURNIER-WITHEF qui n'avait pas donné procuration
- M. Marcel CASTELLANI qui n'avait pas donné procuration

Secrétaire de Séance : M. Sébastien GROS

M. le Maire, ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 septembre dernier qui est approuvé, **à l'Unanimité des membres présents,**

### DÉCISIONS PRISES

M. le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 26 septembre dernier sur la base de la délégation qu'il a reçu au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités.

#### **DÉPARTEMENT & MÉTROPOLE :**

##### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Rapport n° 01 Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés et de financement par subvention – Département des Bouches-du-Rhône – Aménagement de l'entrée de Ville Nord sur la D15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A APPROUVÉ** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés et de financement par subvention avec le Département des Bouches-du-Rhône, telle qu'annexée à la présente délibération,

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à la signer.

Rapport n° 02 Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage – Métropole Aix-Marseille-Provence – Aménagement de l'entrée de Ville Nord pour l'accès au Collège sur la Commune de Lançon-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A DECIDÉ** de rapporter la délibération susvisée n° 19-066 du 27 juin 2019.

**A APPROUVÉ** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération,

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou le 1er Adjoint en cas d'empêchement, à la signer.

**FINANCES :**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Rapport n° 03 Chambre Régionale des Comptes PACA – Exercices 2011 à 2016 – Article L243-9 du Code des Juridictions Financières – Rapport d'Informations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A PRIS ACTE** de la communication du rapport d'informations retraçant les actions entreprises par l'exécutif de la Commune à la suite des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes PACA.

**A PRECISÉ** que le rapport d'informations est annexé à la présente délibération.

**Rapporteur : Lionel TARDIF**

Rapport n° 04 Subventions auprès du Département – Approbation des décisions – Année 2019

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A APPROUVÉ** le récapitulatif des décisions.

Rapport n° 05 Collège Louis Leprince Ringuet – Participation financière au séjour British Village – Élèves Lançonnais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A DÉCIDÉ** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant total de 300 € sur présentation des justificatifs, pour le voyage décrit ci-dessus,

**A PRÉCISÉ** que cette somme sera prélevée à l'article 6713 « Secours et dots » du Budget primitif 2019.

Rapport n° 06 Budget annexe – « Lotissement Notre Dame » – Approbation du compte de gestion 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

**A ADOPTÉ** le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2019,

**A DÉCLARÉ** que le dit compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Rapport n° 07 Budget annexe – « Lotissement Notre Dame » – Approbation du compte administratif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

**A ÉLU** Lionel TARDIF comme Président de séance pour le vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Lotissement Notre Dame », Monsieur le Maire s'étant retiré,

**A ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2019 après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-après, sont conformes au compte de gestion du même exercice.

EXECUTION DU BUDGET 2018			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES					
	Titres réalisés	A	41 857,85	125 000,00	166 857,85
DEPENSES					
	Mandats réalisés	B	85 447,00	41 857,85	127 304,85
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 (solde d'exécution brut)		C = A - B	- 43 589,15	83 142,15	39 553,00
RÉSULTAT DE CLOTURE 2018		D	43 589,15	1 147 354,36	1 190 943,51
dont part affectée à l'investissement		E		0,00	
RÉSULTAT DE CLOTURE 2019		F = C+D-E	0,00	1 230 496,51	1 230 496,51
RESTES A RÉALISER	DÉPENSES	G	0,00	0,00	0,00
OU A MANDATER	RECETTES	H	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULÉ DE CLOTURE 2019		I = F-G+H	0,00	1 230 496,51	1 230 496,51

Rapport n° 08 Budget annexe – « Lotissement Notre Dame » – Constatation et reprise des résultats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

**A CONSTATÉ** l'existence d'un excédent de 1 230 496,51 € à la section de fonctionnement du budget annexe 2019 « Notre Dame ».

**A DÉCIDÉ** de reprendre cet excédent de fonctionnement au budget principal de la Commune en l'affectant à la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Rapport n° 09 Budget principal – Décision Modificative n° 2 – Novembre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

En Fonctionnement

**A DÉCIDÉ** que sera inscrite dans les recettes réelles de fonctionnement la somme de 1 268 312,29 € :

- article 73211 « Attribution de compensation ».....20 434,00 €,
- chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté – clôture Notre Dame ».....1 230 496,51 €,
- chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté – Office de Tourisme ».....17 381,78 €.

**A DÉCIDÉ** que sera inscrite dans les dépenses réelles de fonctionnement la somme de 760 493,15 € :

- chapitre 66 « ICNE ».....- 39 506,85 €,
- chapitre 022 « dépenses imprévues » .....800 000,00 €.

**A DÉCIDÉ** que sera inscrite dans les dépenses d'ordre de fonctionnement la somme de 507 819,14 € :

- chapitre 023 « virement à la section d'investissement » .....507 819,14 €.

#### En Investissement

**A DÉCIDÉ** que sera inscrite dans les recettes réelles d'investissement la somme de 254 758,00 € :

- article 1322 « Subvention Conseil Régional ».....200 000,00 €,
- article 1323 « Subvention Conseil Départemental ».....16 248,00 €,
- article 1328 « Autres subventions ».....38 510,00 €.

**A DÉCIDÉ** que sera inscrite dans les recettes d'ordre d'investissement la somme de 507 819,14 € :

- chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement ».....507 819,14 €.

**A DÉCIDÉ** que sera inscrite dans les dépenses réelles d'investissement la somme de 762 577,14 € :

- article 2031 « Frais d'études ».....250 000,00 €,
- article 204113 « Subvention d'équipement versée aux organismes publics ».....12 587,15 €,
- article 2313 « constructions ».....200 000,00 €,
- article 2315 « Installations, matériel et outillage technique ».....54 758,00 €,
- chapitre 020 « Dépenses imprévues ».....245 231,99 €.

#### Rapport n° 10 Les Jardins de Matilde – Grand Delta Habitat – Garantie d'emprunt

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A DÉCIDÉ** d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 3 480 528,00 € souscrit par l'Emprunteur, Grand Delta habitat, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 100611 constitué de 7 lignes de prêt (PLAI Travaux, PLAI Foncier, PLUS Travaux, PLUS Foncier, PLS Travaux, PLS Foncier, PLS Complémentaire).

**A PRÉCISÉ** que ledit contrat n°100611 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**A PRÉCISÉ** également que la garantie est accordée jusqu'au remboursement complet dudit prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par la Caisse des dépôts et consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**A ENGAGÉ** la Commune pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**A DIT** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité et sera affichée en Mairie, pour une durée de deux mois, à compter de la date du contrôle de légalité.

**A AUTORISÉ** M. Le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention n° 9883 avec Grand Delta Habitat portant sur le pourcentage de réservation de logements sociaux de la Commune.

Rapport n° 11 Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement de l'exercice 2020 à hauteur de 25 % de l'exercice 2019

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A AUTORISÉ** jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020 Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**A PRÉCISÉ** que cette autorisation d'ouverture de crédits est retracée au sein d'un tableau de répartition annexé à la présente délibération.

Rapport n° 12 Concert Cathy Heiting – Modification des tarifs municipaux et des droits d'occupation du domaine public

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A DECIDÉ** d'instaurer la gratuité pour le concert de Cathy Heiting du 15 novembre 2019.

**A APPROUVÉ** les tarifs municipaux et les droits d'occupation du domaine public tels qu'indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération.

Rapport n° 13 Convention portant conditions de recouvrement des produits locaux – Trésorerie de Salon de Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A APPROUVÉ** la convention portant conditions de recouvrement des produits locaux annexée à la présente délibération.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Comptable public assignataire de la Commune.

**ENVIRONNEMENT :**

**Rapporteur : Jean-Louis DONADIO**

Rapport n° 14 Commission de Suivi de Site (CSS) – La Vautubière – Désignation des représentants de la Commune

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A DECIDÉ** de nommer M. Jean-Louis DONADIO comme titulaire et Mme Christina MOREL comme suppléante au sein de la CSS de la Vautubière.

## **FONCIER :**

### **Rapporteur : Jean-Louis DONADIO**

#### **Rapport n° 15 SAFER PACA – Promesse d'achat – Convention de portage foncier – Parcelles G 1240 et G 2657 « Les Guilles »**

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A DÉCIDÉ** d'acquérir, auprès de la SAFER PACA, les parcelles cadastrées section G n° 2657, d'une superficie de 5 085 m<sup>2</sup> et section G n° 1240, d'une superficie de 1 522 m<sup>2</sup> pour un montant de 20 200 €, les frais de notaires, en sus, étant supportés par la Commune.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles et nécessaires à cette acquisition, notamment la promesse unilatérale d'achat et la convention de portage annexées à la présente, ainsi qu'ultérieurement l'acte authentique.

**A DIT** que les crédits nécessaires à cette transaction seront inscrits à l'article 2111 « Terrains nus » du Budget de la Commune.

### **Rapporteur : Yves AGUEDA**

#### **Rapport n° 16 Convention de servitude de tréfonds avec ENEDIS sur la parcelle communale AM 288**

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS, dont le siège social se situe Tour ENEDIS – 34 Place des Corolles – 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, et portant sur la parcelle communale AM 288 située au lieu-dit « Le Clos des Coccinelles » à Lançon-Provence.

**A PRÉCISÉ** que la convention, annexée à la présente délibération, pourra faire l'objet d'une régularisation ultérieure par acte authentique aux frais de la société ENEDIS.

#### **Rapport n° 17 Délibération modificative – Legs de Monsieur Xavier BEN ACHOUR – Promesse de vente – Nouveaux acquéreurs suite à désistement – Consorts BORG & CARDONNA**

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A DÉCIDÉ** la cession de la parcelle AK 218 comportant une construction de 78 m<sup>2</sup> sur 783 m<sup>2</sup> de terrain, situé au 289 rue des Farigoules à Lançon-Provence à Monsieur Adrien BORG et Mademoiselle Olivia CARDONNA, moyennant un prix de 244 581,13 €,

**A CHARGÉ** Maître BESSAT, Notaire à Salon de Provence, d'établir les actes notariés correspondants,

**A DIT** que les frais d'acte et d'enregistrement seront pris en charge par l'acquéreur,

**A DIT** que la recette correspondant à la quote-part de la Collectivité sera inscrite au budget de la Commune,

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette transaction, et notamment l'acte authentique.

Rapport n° 18 Délibération modificative – Acquisition de la parcelle AA 147 – Vieux Village – Monsieur Georges BARTOLI

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

**A DÉCIDÉ** d'acquiescer auprès de Monsieur Georges BARTOLI, demeurant 46 Avenue du 8 Mai 1945 – 13240 SEPTEMES LES VALLONS, la parcelle AA 147 d'une superficie de 438 m<sup>2</sup>, pour un montant de 7 635 € HT.

**A DÉCIDÉ** que les frais seront à la charge de la Commune.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette transaction.

**A DÉCIDÉ** de charger Maître Didier BESSAT, Notaire, de dresser l'acte correspondant pour le compte de la Commune.

**A DIT** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits à l'article 2111« Terrains nus » du Budget de la Commune.

---

**Questions Orales**

**Posées par « Lançon Avenir »**

Question n°1 Services de proximité

Après la fermeture de l'agence du Crédit Agricole, il semblerait, selon la rumeur, que le Laboratoire d'Analyses Médicales cesserait son activité sur la commune. Est-ce bien la réalité ? Dans l'affirmative, quelles actions, la Municipalité envisage de mettre en place pour enrayer ce phénomène et sauvegarder ces services de proximité ?

Réponse de Monsieur le Maire

A la demande du Laboratoire, la Commune explore actuellement des solutions de relocalisation sur un site plus adapté aux besoins de ce service.

Question n°2 Nouveaux relais de téléphonie mobile

Trois antennes relais vont être prochainement érigées sur la commune. Sommes-nous bien assurés que l'émission de ces antennes est sans aucun danger pour la santé des riverains de ces relais ? En particulier, l'antenne relais qui doit être installée au-dessus du City-stade du Deven serait de forte puissance. Est-ce que la municipalité a entamé des négociations avec l'opérateur de téléphonie mobile pour déplacer ce relais et l'éloigner des habitations ?

Réponse de Monsieur le Maire

Le vendredi 11 octobre 2019 à 18h30, la Commune a organisé une réunion publique ayant pour thème les nouveaux relais de téléphonie mobile. Étaient invités à cette réunion les représentants de Free Mobile ainsi que le Directeur Adjoint de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). Les intervenants ont pu rassurer le public sur les projets d'implantation en cours, qui sont de puissance équivalente dans les standards des relais existants.

En outre, lors de la séance du 26 septembre dernier, le Conseil municipal a voté, au nom du principe de précaution, une motion portant moratoire pour le déploiement de la 5G sur le territoire communal.

Enfin, un collectif de riverains a été reçu le 25 octobre par Monsieur Olivier DENIS, Adjoint délégué aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Une solution alternative à l'antenne du DEVEN est à l'étude et dans l'attente, le projet initial est suspendu.

---

Le Maire  
**Michel MILLE**



**Sébastien GROS**  
Conseiller Municipal